



N°8 - JUIN 2021

OPALIM
ORGANISATION
DES PRODUCTEURS
ASSOCIÉS DU LIMOUSIN

CONTACT ELEVAGE

LE JOURNAL DES ADHÉRENTS



Retour sur notre Assemblée Générale et nouvelle équipe au conseil

Pages 4 et 5



Alternatives à l'utilisation des éponges

Page 12



Beter Leven : une filière taurillons haut de gamme

Page 7



www.opalim.org

EDITO



Chères adhérentes, chers adhérents,

Une page se tourne à OPALIM... Après 12 ans à la Présidence, Roland PELLENARD a fini son mandat. Je lui adresse une nouvelle fois au nom du Conseil d'Administration et des salariés d'OPALIM toute ma gratitude face à son engagement sans faille.

Mais ne nous attardons pas sur le passé et regardons l'avenir. En effet, un nouveau bureau a été voté lors du Conseil d'Administration du 28 mai présidé par Benjamin VALADAS.

Cette équipe assurera nouveauté et de stabilité.

Les défis ne manquent pas :

- Avant toute chose, faire aboutir les projets en cours dont certains sont bien avancés.
- le renouvellement dans les fermes d'élevage suite aux départs à la retraite des baby-boomers est primordial. Quoi de mieux qu'un jeune Président pour parler de sa passion et montrer l'exemple à des porteurs de projets parfois perdus à la sortie d'études agricoles ?
- La mise en place de la contractualisation et la défense des productions agricoles du bassin allaitant devront être continuées afin de répondre à l'attente forte des consommateurs pour une viande locale et de qualité. C'est en nouant un partenariat étroit avec nos acheteurs désignés et les abatteurs que nous atteindront ses résultats.
- Les performances techniques des élevages sont malheureusement en berne depuis plusieurs années. Tout en défendant les prix de vente de la viande, le défi sera également, par une étude poussée des coûts de production, d'améliorer les résultats techniques moyens pour rapporter de la rentabilité chez les naisseurs comme chez les engraisseurs.
- L'avenir de l'élevage sera vert ou ne sera pas... Bilan Carbone, MAEC, HVE, autonomie, ... Nombreux sont les dossiers en cours pour que l'élevage allaitant montre patte blanche. L'écologie est au cœur de votre travail, c'est en travaillant tous les jours avec la nature que vous la connaissez. Cependant, il sera important à l'avenir de pouvoir le démontrer afin de communiquer et d'enrayer les critiques.

Les équipes d'OPALIM sont et restent à votre écoute et à votre service pour vous aider dans tous ces défis.

C'est avec un grand plaisir que je mettrai en œuvre la politique du nouveau bureau d'OPALIM sous l'autorité du Président en lien avec les équipes administratives et sur le terrain pour apporter un avenir plus clément à une noble filière : l'élevage allaitant.

Victoire DEPOIX
Directrice

SOMMAIRE

Actu & Evénements

Vente de reproducteurs OPALIM P 3

L'Assemblée Générale 2020
marquée par le changement P 4



Un nouveau Bureau à OPALIM P 5

L'abreuvement des animaux
à partir de pompe solaire P 6



Beter Leven : une filière taurillons haut de gamme
où le bien-être animal est une priorité P 7

Services & techniques

Comment bien écorner un veau P 8-9



L'épeautre, une céréale un peu oubliée,
mais à redécouvrir P 10-11

Alternatives à l'utilisation des éponges P 12-13



Désinfection des bâtiments,
investir pour une saison sereine P 14-15

Responsable de la publication : Benjamin VALADAS

Responsables de la rédaction, Secrétaires de rédaction :
Victoire DEPOIX et Sophie BETOULLE

Rédacteurs de ce numéro : Victoire DEPOIX, Fabien GAILLARD,
Aubin PATERNE, Amandine LEBON, Sophie BETOULLE et Amélie JUDE

Impression : Atelier Graphique - 05 55 50 68 22 - LIMOGES

Crédit Photo : OPALIM, Atelier Graphique

OPALIM : 2 Avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
05 87 50 42 30 - www.opalim.org

Imprimé à 1 450 exemplaires
Prix du numéro : 3 euros

Vente de reproducteurs OPALIM

Suite à la demande de nos adhérents, le conseil d'administration d'OPALIM a pris la décision d'organiser une vente d'animaux reproducteurs à l'automne 2021.

Au vu de l'incertitude actuelle vis-à-vis du contexte sanitaire, cette vente n'aura pas lieu en présentiel. Elle se fera à travers un catalogue, présentant en détail chaque animal mis à la vente. L'objectif reste de proposer les meilleurs animaux reproducteurs produits par nos adhérents triés dans chaque élevage sélectionneurs d'OPALIM.

La forme :

- Présentation des animaux sur un catalogue, avec photos, index disponibles et performances.
- Vidéos disponibles sur demande
- Possibilité de visite en ferme (seul ou accompagné d'un technicien, au choix de l'éleveur), afin de voir le, ou les animaux qui vous intéressent. Cela permet de voir les parents de l'individu, ainsi que son environnement, la conduite de l'exploitation, etc.... Autant d'informations très utiles lors de l'achat d'un reproducteur.

Les modalités de vente :

- Réception des offres d'achat du 15/10/2021 au 25/10/2021
- L'acheteur fait une offre de prix sur le, ou les veaux qu'il souhaite acquérir.
- Contact possible par téléphone, SMS ou mail
- A la fin de la période d'achat, l'éleveur qui aura offert le prix le plus élevé sera désigné comme officiellement acheteur de l'animal.

Le choix des animaux reproducteurs du cheptel reste un point capital dans la gestion de son exploitation. Est-il besoin de rappeler qu'un taureau vous apportera bien plus que de simples veaux ? Ses filles conservées pour le renouvellement auront une carrière de 10 ans, voire plus. Un taureau marque un cheptel au minimum sur les 15 années après son achat, et les bénéfices d'un bon reproducteur sont bien souvent sous-estimés.



Introduire une génétique de qualité dans son élevage est un investissement payant sur le long terme. Afin de vous aider au mieux dans cette démarche, nous allons mettre à votre disposition le maximum d'informations et d'outils pour que vous puissiez acquérir les meilleurs animaux reproducteurs disponibles chez l'ensemble des sélectionneurs adhérents à OPALIM ou adhérents au contrôle de performance.

Aubin PATERNE



Tél. : 06 25 97 32 66

Email : aubin.paterne@opalim.org



COMMERCE DE BESTIAUX
ABATTEUR
BOVINS - OVINS

27, avenue du 11 Novembre 1918
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

Tél. 05.55.76.08.87 - Fax. 05.55.76.16.61

Christophe DEBLOIS : 06.83.89.01.11

Laurent LACHAUD : 06.13.73.95.49

Email : christian.deblois@wanadoo.fr



L'Assemblée Générale 2020 marquée par le changement

L'Assemblée Générale 2020 s'est tenue le 7 mai 2021 à Guéret dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

Cette AG a été l'occasion pour la directrice de faire le point sur l'année écoulée :

Pour les 1 100 éleveurs d'OPALIM, on note une année marquée par un contexte instable sur les marchés bovins et des marchés en forte hausse pour les ovins. En effet, les cours moyens de vente s'élèvent à 6,99 € le kilo carcasse entrée abattoir contre 6,40 € en 2019 (source : France Agrimer).

La mise en place de la loi EGALIM au sein d'OPALIM nous a conduit à créer une section « adhérents service ». Ces éleveurs vendent moins de 75 % aux acheteurs désignés de la structure (hors vente directe et vente de reproducteurs). Ces derniers ne sont pas adhérents d'une Organisation de Producteurs mais peuvent bénéficier des services offerts par l'association. D'autre part, la réflexion sur la contractualisation est en cours avec les abatteurs

afin de se mettre en conformité avec la Loi Egalim en particulier dans le cadre du Label Rouge.

Cette Assemblée Générale était marquée par le dernier rapport d'orientation du Président Roland PELLENARD qui arrive au terme de son mandat de Président.

Après 12 années, il a souhaité que l'équipe en place puisse donner un nouvel élan à OPALIM et que les projets en cours puissent se concrétiser.

Nous lui souhaitons de nombreux projets pour la suite.

3 nouveaux administrateurs ont été élus à l'unanimité.

En voici une rapide présentation :



Benjamin VALADAS,

25 ans, à la sortie d'un BTSA ACSE en 2016 je me suis installé en GAEC avec mes parents sur la commune de La Porcherie en production bovin viande (140 vaches limousines) et ovin viande (105 brebis de race Charolais et Texel).

J'ai souhaité rejoindre OPALIM afin de défendre ses valeurs qui lui sont propres.



Julien BONNEAUD,

34 ans, installé en 2008 en GAEC père fils sur la commune de St Yrieix La Perche.

Eleveur naisseur engraisseur d'un troupeau de 140 vaches Limousines avec un atelier d'engraissement (achat de 70 à 100 brouards par an)

Nous produisons des taurillons de 450 Kg de carcasse en moyenne et des génisses de 370 à 400 kg de carcasse en moyenne sur une SAU de 185 ha. (30 ha de céréales, 30 ha de maïs le reste en prairies).

Je suis un éleveur engagé et souhaite m'investir au sein d'Opalim afin de mener à bien des projets pour l'élevage de notre région.

Je crois beaucoup en la loi Egalim. Je pense qu'il est nécessaire de travailler sur ce sujet afin de faire redescendre une plus-value tant espérée aux éleveurs.

Opalim est une structure importante et doit être fer de lance sur ce dossier.



Alexandre PAGNAUD,

installé à Ste Anne St Priest depuis 2011 suite à la reprise de la ferme familiale. J'élève 720 brebis et 12 vaches highland cattle sur 163 ha dont 43 ha de landes sèches et tourbières en gestion pour l'ONF et une communauté de communes. Le troupeau de brebis est un croisement de 3 races Poll Dorset, Rava et Southdown.

Je suis président de la race Southdown et je conduis 50 brebis en race pure pour une vente d'agnelles et de béliers reproducteurs. J'adhère au cahier des charges IGP « Agneau du Limousin » et mes agneaux sont commercialisés au sein des acheteurs désignés à OPALIM. Concernant les bovins, je produis des bœufs qui sont valorisés en vente directe et je vends des génisses pour la reproduction. Je suis entrée au sein du conseil d'administration d'OPALIM pour participer à la section ovine.





Un nouveau Bureau à OPALIM

Benjamin VALADAS a été élu Président d'OPALIM lors du Conseil d'Administration du 28 mai.

Le Bureau qu'il a proposé a été validé par les administrateurs.

En voici la composition :

- Vices Présidents :
Jean-Marc Alanore
David Bezon
Roland Pellenard
Romuald Robert
- Trésorier : **Pascale Durudaud**
- Trésorier adjoint : **Christophe Mathieu**
- Secrétaire : **Patrick Blanc**
- Secrétaire adjoint : **Pascal Josse.**

Le bureau est élu pour une durée de 3 ans.

Le Président et la nouvelle équipe de Bureau sont à votre disposition si vous avez besoin de faire remonter des demandes pour la suite.



COMMERCE de BESTIAUX EXPORTATION

Ets Henri et Philippe DUBOIS

LES ALLOIS - LA GENEYTOUSE
87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

Philippe DUBOIS : 06.08.10.75.13
Jérôme MAUSSET : 06.14.18.83.37
Email : dubois.hp@wanadoo.fr

L'abreuvement des animaux à partir de pompe solaire



Une porte ouverte s'est tenue le 16 avril en partenariat avec la société BASE, celle-ci s'est déroulée sur la commune de Folles (87) au GAEC Frais-Marais. Cette journée était l'occasion de faire découvrir deux systèmes de fonctionnement de pompes solaires servant à abreuver des animaux, pour que des éleveurs intéressés puissent éventuellement le reproduire chez eux.

Dans un premier temps, les techniciens de BASE nous ont présenté leur société et les différentes pompes qu'ils fabriquent en fonction du besoin des éleveurs, dans un second temps nous sommes allés voir deux fonctionnements concrets sur le terrain.



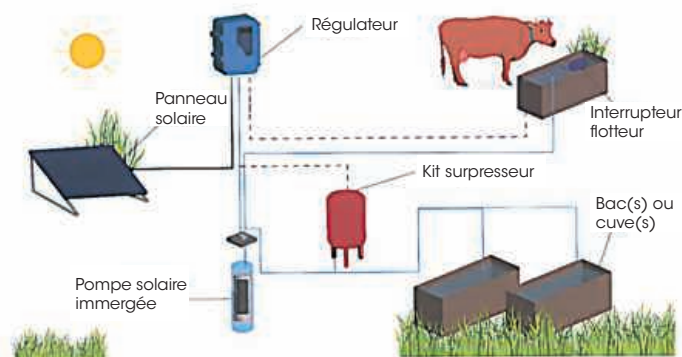
Une première installation réalisée au printemps 2019. Le système de pompage est simple de fonctionnement. Celui-ci est équipé d'une pompe immergée dans un puit déjà existant profond de 3 mètres. L'abreuvoir se trouvant à proximité du point d'eau, c'est donc à partir du flotteur (contacteur) que la pompe se met en fonctionnement. Celle-ci permet d'alimenter un seul abreuvoir sur une parcelle de 7 ha.

Le deuxième système, implanté au printemps 2020. Les éleveurs ont réalisé une installation différente. Un puit de 3 mètres de profond, réalisé avec des buses qui sont alimentées par des drains. C'est dans le puit que se trouve la pompe immergée reliée par deux panneaux photovoltaïques de 150W chacun. Ce système permet d'alimenter différents abreuvoirs sur une surface d'environ 25 ha donnant un accès à l'eau à plusieurs troupeaux (lot de 30 bovins adultes environ). Cette installation nécessite un supprimeur car les abreuvoirs ne sont pas à proximité du puit, celui-ci permet d'actionner ou d'arrêter la pompe en fonction du niveau d'eau dans les abreuvoirs équipés d'un flotteur (à niveau constant). Le plus distant est situé à 900 mètres du puit. Il est relié par un tuyau enterré où sont disposés quatre regards pour ouvrir ou fermer l'eau en fonction d'où se trouvent les animaux.

L'installation de ces équipements a été réalisée uniquement par les éleveurs du GAEC grâce à des notices bien détaillées et grâce aux techniciens de BASE qui peuvent intervenir si les éleveurs rencontrent des problèmes.



Ci-dessous un schéma pour comprendre le principe de fonctionnement :



La société BASE vous propose différentes pompes soit immergées ou bien de surface suivant vos besoins. Le choix dépendra de la profondeur du puit, du forage ou toute autre source, de la distance entre le puit et l'abreuvoir, s'il y a la présence de dénivelé ou non, ou bien encore du besoin en débit d'eau ou de la source.

Ces systèmes disposent de plusieurs avantages :

- Un gain de temps pour l'éleveur
- Un éloignement des animaux des berges et des cours d'eau
- Aucun frais d'électricité, de carburant pour la pompe ou le transport de la tonne à eau
- Les pompes fonctionnent au soleil et ne nécessitent aucune intervention humaine

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre technicien de secteur.

Amandine LEBON



Beter Leven : une filière taurillons haut de gamme où le bien-être animal est une priorité



Aux Pays-Bas, on ne rigole pas avec le bien-être animal.

La démarche BETER LEVEN a été créée en 2007 à l'initiative d'une ONG néerlandaise de protection animale et concerne différentes filières animales. L'objectif de la certification BETER LEVEN est de garantir aux clients que la viande qu'ils consomment provient d'animaux élevés dans des conditions respectueuses du bien-être animal.

En bovin viande, comme la production nationale est trop faible par rapport à la consommation, les distributeurs hollandais importent de la viande certifiée BETER LEVEN depuis la France.

En effet, la demande de garanties de la part du consommateur ne cesse de croître et la demande de viande certifiée sous ce label également.

Le cahier des charges impose des critères pour l'ensemble des maillons de la filière : éleveurs et abatteurs sont contrôlés régulièrement pour vérifier le respect du cahier des charges. L'organisme certificateur indépendant est hollandais.

L'objectif de cet article n'est pas de faire la liste exhaustive de tous les critères du cahier des charges mais d'en présenter les principaux.

- Au moins 60% de la ration d'engraissement doit être composée de fourrage grossier (paille, foin, ensilage). Les aliments achetés doivent être certifiés GMP+ ou OQUALIM
- 1 abreuvoir au moins pour 20 animaux. Analyse d'eau obligatoire une fois par an si eau de source.
- Pas plus de 10% de pente sur l'aire paillée
- Surface minimale par animal de 4.4 m² en début d'engraissement à 6.6 m² en fin
- Pas d'attache des animaux.
- Présence de lumière sur 6.7% de la surface au sol (on comptabilise la taille des portes, translucides, ouvertures et on le compare à la surface au sol du bâtiment)
- L'écorneage des animaux n'est pas obligatoire cependant s'il est effectué il doit être fait avant l'âge de 2 mois et en présence d'un vétérinaire pour admission d'anesthésiant et analgésique. Interdiction de la pâte à écorner.
- Sevrage supérieur à 5 mois
- Présence au mois 9 mois des animaux sur l'exploitation certifiée BETER LEVEN.
- Echanges réguliers (bi-annuels) et formalisés entre l'éleveur et son vétérinaire pour analyser les données d'élevage et les résultats d'abattage des animaux.

Victoire DEPOIX



Au GAEC DURUDAUD, les taurillons sont valorisés en filière Beter Leven :



« Au sein du GAEC, nous produisons en moyenne 70 taurillons issus de notre élevage naisseur engraisseur de Limousines dans la Creuse. Nous respectons une grande partie des critères du cahier des charges avant comme par exemple l'âge au sevrage, la luminosité du bâtiment d'engraissement, la ration ou encore l'accès au pâturage pour nos animaux. Nous avons dû cependant nous adapter pour avoir une surface par animal suffisante en fin d'engraissement.

Nous avons choisi de valoriser les mâles en filière Beter Leven car le prix garanti sur l'année avec une contractualisation nous apporte une réelle souplesse pour la gestion de notre structure et nous permet de nous affranchir des fluctuations du marché.

De plus, savoir que nos animaux sont abattus à Bessines à 45 minutes de route de chez nous est un réel plus. »

A BESSINES SUR GARTEMPE, SOMAFER est engagée dans la démarche BETER LEVEN depuis 6 ans maintenant.



« Il s'agit d'un dossier filière dans lequel chaque maillon de la chaîne, de l'éleveur jusqu'au distributeur aux Pays-Bas est impliqué et se doit de respecter le cahier des charges de l'association BETER LEVEN.

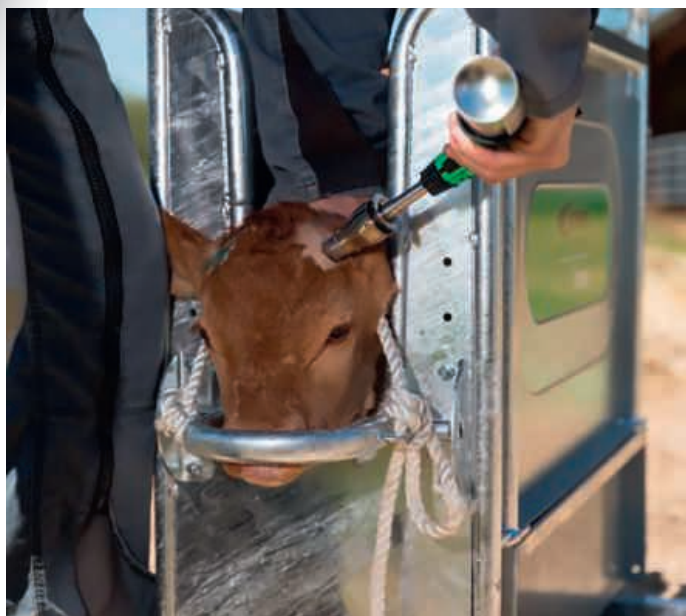
Nous garantissons, à nos éleveurs engagés, une contractualisation en termes de volumes (avec des sorties d'animaux planifiées), mais également et surtout une contractualisation de prix d'achat à un niveau supérieur au prix du marché conventionnel.

Ce dossier étant en expansion à SOMAFER, nous recherchons toujours de nouveaux éleveurs prêts à nous rejoindre. »



Comment bien écorner un veau

L'écornage constitue une étape cruciale de la vie d'un jeune veau. Il sert à protéger les animaux, tout comme l'éleveur. Pour que l'opération soit la moins douloureuse possible, il faut procéder au bon âge, en respectant un protocole précis.



Les bovins munis de cornes peuvent se battre entre eux et se blesser. Lorsqu'ils sont à l'étable, les cornes représentent un danger à cause de la promiscuité, mais aussi pour passer la tête dans le cornadis, courant le risque de se coincer. Des bovins sans corne sont aussi plus faciles à transporter.

L'écornage des veaux permet également de protéger l'éleveur lui-même.

À quel âge procéder ?

Plutôt que d'écornage des veaux, il est préférable de parler d'ébourgeonnage, ce qui signifie que la corne n'est pas encore formée et n'est pas reliée au crâne. Le bourgeon est flottant sous la peau et peut être détruit en quelques secondes par cautérisation, à l'aide d'un écorneur thermique (électrique ou au gaz).

Il est possible de passer par un écornage chimique, mais celui-ci est douloureux et traumatise bien davantage l'animal qui va ressentir une gêne lancinante et durable. Il risque en plus de répandre la pâte chimique sur sa mère en tétant et sur les autres bovins, au moindre contact.

L'âge idéal pour l'écornage des veaux se situe entre 15 jours et deux mois. C'est durant cette période qu'il est le moins douloureux, donc le moins traumatisant. Le veau n'en gardera pas de mauvais souvenirs, car l'intervention est de très courte durée.

D'autre part, le veau n'ayant pas connu la vie avec des cornes, il se sera en aucun cas gêné dans sa vie d'adulte.

La préparation à l'écornage des veaux

Deux précautions sont indispensables avant de procéder à l'écornage des veaux : la tonte, puis l'anesthésie.

La tonte, à l'aide d'une petite tondeuse, vous permet de bien dégager la zone, pour plusieurs raisons :

- vous travaillez avec une meilleure visibilité ;
- vous localisez plus facilement le bourgeon en palpant le crâne ;
- la zone est plus propre ;
- vous ne vous retrouvez pas avec une grosse masse de poils qui vont griller sous l'effet de l'écorneur thermique.



NÉGOCE DE BESTIAUX

MAISON ARSICAUD

Depuis 1890

LA ROCHE SUR YON
MARANS
NIORT
POITIERS
ROCHELLE
ROCHEFORT
SAINTES
COGNAC
ANGOULÊME
ROYAN
SAINTES
COGNAC
ANGOULÊME

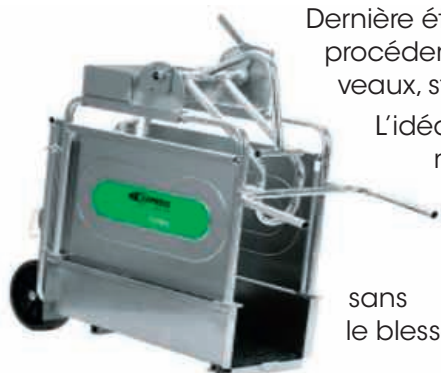
Ferme de l'Aventure
17230 Marans
Tél 05 46 01 11 53
arsicaud.maison@wanadoo.fr

www.maison-arsicaud.com

L'anesthésie est indispensable, car vous allez brûler la surface de la peau pour stopper la croissance du bourgeon, avant qu'il ne devienne une corne. Votre vétérinaire vous fournit un anesthésiant qui s'injecte par piqûre sous-cutanée, à l'aide d'une aiguille très fine.

Attendez le temps préconisé pour que l'anesthésiant fasse effet. N'oubliez pas de bien anesthésier les deux côtés, car vous allez traiter les deux bourgeons, l'un après l'autre.

L'opération d'écornage des veaux



Dernière étape avant de procéder à l'écornage des veaux, stabiliser l'animal.

L'idéal est de le maintenir dans une cage de contention.

Celle-ci limite ses mouvements, sans risquer de le blesser.

Si le veau est bien immobilisé, vous travaillez avec précision et 5 secondes suffisent à l'**écorneur thermique** pour venir à bout du bourgeon.

Allumez votre écorneur et attendez qu'il soit suffisamment chaud pour réduire la durée de l'intervention.

Le suivi de l'écornage

Dès que vous avez terminé, vous devez désinfecter la zone des bourgeons.

Il est conseillé d'utiliser également un analgésique pour que le veau ne ressente aucune douleur, lorsque l'anesthésiant aura cessé son action.

Pour réaliser dans les meilleures conditions l'écornage de vos animaux, OPALIM en partenariat avec Express Farming vous propose du matériel spécifique. Contactez votre technicien de secteur pour plus de renseignements.



L'écornage des bovins limite le risque de blessures entre les animaux, facilite le passage des animaux aux cornadis et/ou couloir de contention et permet une sécurité supplémentaire pour l'éleveur lors des manipulations. Pour limiter au maximum le stress et ainsi respecter au mieux le Bien-Être Animal, il est recommandé de réaliser l'écornage sur des jeunes animaux jusqu'à 1 mois d'âge.

Pour le réaliser dans les meilleures conditions, du matériel spécifique vous est proposé à OPALIM.

Ecorneur à gaz ARKOS, Express :



La nouvelle génération du pistolet écorneur Express. Monte plus rapidement en température. Léger : 470 g. Sans fil/Autonomie. Allumage Piezo intégré. T° : 700 °C, T° max atteinte en moins de 3 minutes. Sécurité : Position « Verrouillage », Position « Fonctionnement ». Facile à manier : Poignée bimatière antidérapante, Forme pistolet assurant une bonne prise en main. Pied support. Embout réversible Ø int. 17 et 19 mm, permet de s'adapter au mieux aux différentes races de veaux.



Livré en mallette avec une cartouche. Prix : 164.75 € HT

Cartouche de gaz, Express, 60 gr
Autonomie de travail : 2 heures par cartouche
Prix : 6.30 € HT

Ecorneur COSMOS, Express sur batterie :

L'écorneur électrique Cosmos avec son embout d'origine spécial Bovins Ø 16 mm, fonctionne de façon autonome sur batterie lui assurant une grande autonomie et permettant un écornage jusqu'à 40 animaux avant recharge. Toujours prêt à l'emploi, il chauffe et refroidit quasi instantanément. Son système unique breveté, fait qu'il s'arrête automatiquement lorsque le cycle d'écornage de 10" est achevé. C'est ainsi la garantie d'un écornage de qualité pour l'éleveur, qui sait toujours, en temps réel, à quel moment son action est terminée.

Grâce à son mode autonome, la contention est grandement simplifiée dans le parfait respect du bien-être de l'animal.

Prix : 320.75 € HT



Cage d'écornage bovin, Express :

Cette cage de contention pour les veaux, est conçue spécifiquement pour l'écornage des jeunes veaux de 0 à 4 semaines afin d'assurer une bonne contention.



Elle comporte :

- un plateau haut pour poser spray + écorneur + tondeuse
- Elle est entièrement galvanisée pour en accroître la durée de vie
- Avec son anneau de contention réglable, aucun risque d'étranglement
- Porte avant avec ouverture à 90°.
- Tapis de sol anti-dérapant et à relief

Poids : 65 kg

2 stabilisateurs rétractables

Dimensions :
L 1140 x H 1250 x l 340 mm

Prix : 698 € HT

Kit de transport :

- En option, procurez-vous le kit mobilité :
- Grande roue pleine en plastique pour un transport plus aisé
 - Poignées de transport

Prix : 99 € HT

Commande auprès de votre technicien ou à OPALIM

2 avenue Georges Guingouin CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES CEDEX 1 – Tél. 05 87 50 42 30 – Email : secretariat@opalim.org

L'épeautre, une céréale un peu oubliée, mais à redécouvrir

L'épeautre est l'une des plus anciennes céréales cultivées en Europe. Cependant, à la fin du 19^e siècle, elle a peu à peu laissé sa place au blé, car celui-ci a été beaucoup plus sélectionné, notamment sur le rendement et n'a pas besoin de décortilage avant utilisation (alimentation humaine).

Ces dernières années, l'épeautre revient en force que ce soit en culture seule ou incorporée dans un méteil.

En effet, les semenciers ont travaillé sur la sélection de variétés qui présentent de meilleurs rendements, plus résistantes à la fusariose et moins sensibles à la verse. Ainsi, cette culture s'adapte parfaitement à la conduite en agriculture biologique mais également aux mesures agro-environnementales et répond donc à la demande du consommateur qui réclame des productions plus respectueuses de l'environnement.

L'itinéraire Technique Cultural (ITK) préconisé du semis à la récolte

Intervention	Préconisation	Autres commentaires / remarques
Préparation du sol	Dépend du type de sol	• Un ou deux faux semis limitent l'enherbement • Adapté au système labour comme non labour • L'épeautre valorise bien l'azote du sol, il est inutile d'apporter du fumier lorsque le précédent libère beaucoup d'azote comme une prairie temporaire riche en légumineuses par exemple
Période de semis	Comme le blé d'hiver, du 15/10 au 15/11	• La profondeur est la même qu'une céréale classique • Un semis épais permet de compenser les pertes à la levée mais également de ne pas laisser de places aux adventices • L'écoulement des grains est parfois difficile, à surveiller ! • Peut également être semée à la volée, si suivi d'un tassement • Sur les variétés très sensibles à la verse, il est conseillé de semer moins épais
Densité de semis	De 170 à 200 kg /ha	
Variété	La variété à utiliser dépend du rendement prévu, mais également du type de sol présent sur l'exploitation. Sur sols lourds, l'épeautre est beaucoup plus sensible à la verse que sur sols légers	
Fertilisation azotée	1 ^{er} passage au stade tallage (fin février – début mars)	• L'épeautre est une céréale qui a des besoins en azote plus faibles que le blé : 2 unités/quintal contre 3 en moyenne pour le blé • Le fractionnement des apports permet de limiter la verse
	2 ^e passage au stade épi 1 cm (début avril)	
Désherbage	À l'automne et/ou au printemps	• Dans les parcelles avec peu de graminées, le traitement en sortie d'hiver est le plus adapté, pour un moindre coût. Pour être efficace, cette intervention doit être précoce dès la reprise de végétation, sans gelées nocturnes. • Tous les produits homologués sur blé sont utilisables d'un point de vue réglementaire sur l'épeautre
Protection fongique	Seulement si apparition de maladies	• Le grain d'épeautre, protégé par les enveloppes des glumes, est assez résistant aux risques de fusariose et mycotoxines
Lutte contre la verse	Si les différentes préconisations citées ci-dessus sont respectées (densité de semis, fertilisation azotée, variété) alors il est possible de ne pas faire de raccourcisseur. Par contre, en situation à risque, il est possible d'utiliser des régulateurs	
Récolte	Date identique au blé	• Il ne faut pas attendre une sur-maturité pour éviter les risques de casse de l'épi (épi courbé)
	Rendement moyen de 35 à 60 qtx	• Réduction de la vitesse du batteur • Augmentation de l'écartement entre le batteur et le contre-batteur • Réduction de la ventilation
	Rendement paille de 4 à 6T de MS	• Rendement en paille supérieur à une céréale classique
Stockage	Volume de stockage à anticiper	• Poids spécifique (PS) 2 fois plus faible que le blé. Il faut donc 2 fois plus de place pour stocker la même quantité !

Témoignage des 2 associés du GAEC DE LA MÉTÉORITE à Rochechouart, qui cultivent de l'épeautre depuis 6 ans maintenant :

« Il est sûr que si nous avions connu cette céréale plus tôt, nous l'aurions tout de suite mise en place sur notre exploitation car l'épeautre permet notamment de sécuriser nos rations, en favorisant la rumination. C'est une céréale qui se conduit plus facilement qu'un blé par exemple, car l'épeautre a besoin de moins d'azote et cela fait 2 ans que nous ne faisons plus de fongicide. Nous faisons juste un désherbage de printemps, ainsi qu'un apport de 70 unités d'azote en 2 passages (35 unités en sortie d'hiver + 35 unités début avril). Là où il faut faire attention c'est au semis car la graine a tendance à rester bloquée dans les descentes, je baisse donc celles-ci au maximum. Par contre, le battage est très facile et la quantité de paille récoltée est supérieure à celle d'un blé ou d'un triticale. Pour nous, cet aliment est mieux qu'un aliment complet et surtout moins cher à produire »

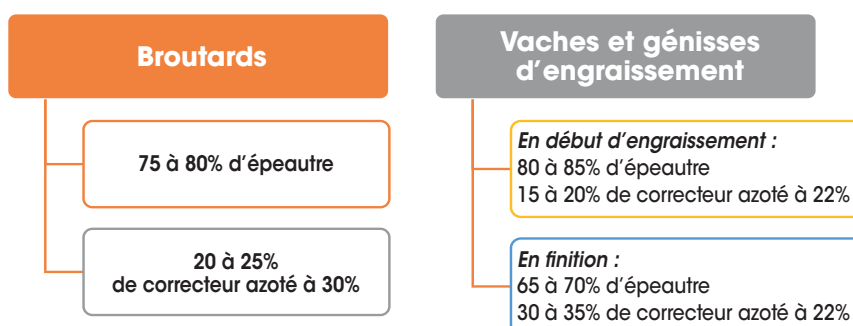
Quelle utilisation dans les rations ?

Les enveloppes du grain étant riches en cellulose, l'épeautre peut aussi bien s'utiliser en engraissement pour sécuriser la ration que sur des jeunes veaux pour développer la rumination. En effet, la cellulose contenue dans l'enveloppe est propice à une meilleure digestion tandis que le côté rugueux du grain va venir stimuler les papilles du rumen ce qui favorise la salivation et réduit donc le risque d'acidose et/ou de diarrhées, notamment chez le jeune. A titre de comparaison, on estime que 1 kg d'épeautre = 300g de paille consommée.

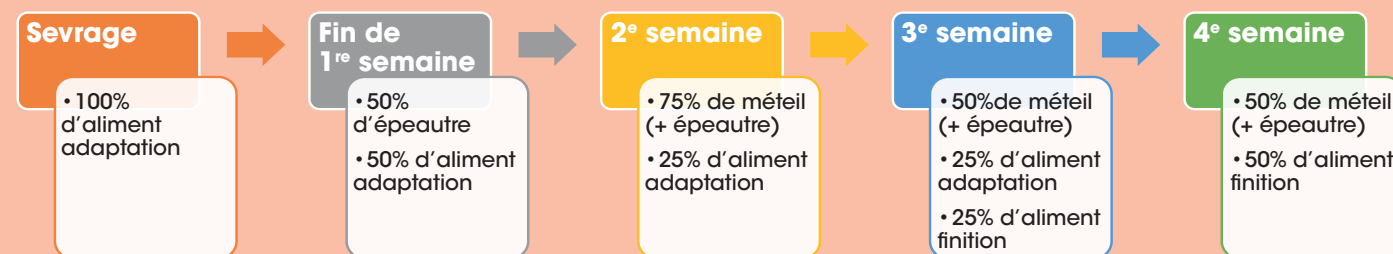
La valeur alimentaire de l'épeautre n'est pas très différente des autres céréales. Par contre, le taux de protéines sur grains nus peut atteindre 19 %. L'épeautre contient trois fois plus d'albumine, de phosphore et de vitamine A que le blé. Ainsi cette céréale est considérée comme un excellent aliment d'engraissement.

Comme le relèvent également les associés du GAEC DE LA MÉTÉORITE, il est conseillé de faire aplatis le grain afin d'éclater la coque et donc d'améliorer la digestibilité de celui-ci. Cependant pour des jeunes veaux (de moins de 4 mois), il est possible de laisser le grain entier afin de mieux développer les papilles ruminales.

Ci-contre, les rations utilisées au sein de ce même GAEC.



En ovins, cette céréale est surtout utilisée en mélange et pendant les périodes de transition pour éviter l'entérototoxicité, comme chez Alexandre PAGNAUD, éleveur à Ste Anne St Priest. Celui-ci utilise l'épeautre après sevrage des agneaux d'herbe, de la manière suivante :

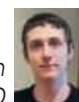


La part d'épeautre pure rajoutée au méteil diminue au fur et à mesure des semaines. M. Pagnaud utilise également l'épeautre en mélange avec de la céréale pour préparer ses futurs agneaux de reproduction.

Pour résumer, l'épeautre est bénéfique, aussi bien sur le plan alimentaire qu'environnemental :

Avantages	Limites
✓ Stimule la rumination ✓ Rôle anti-acidose pour l'engraissement ✓ Riche en protéine, fibres, vit A et phosphore ✓ Nécessite moins d'intrants ✓ Résistante à la fusariose ✓ Récolte facile ✓ Production de paille importante	✗ Sensible à la verse ✗ PS faible : nécessite de plus grandes capacités de stockage que le blé ✗ Nécessite un décorticage pour l'alimentation humaine ✗ Écoulement des grains dans un semoir classique

Fabien
GAILLARD





Alternatives à l'utilisation des éponges

La remise en cause de la production de la PMSG fait planer le doute quant à sa disponibilité ad vitam aeternam ; entre bien-être animal et éthique égratignée, la question de la fin de production de la PMSG est sur toutes les lèvres.

Alors comment pouvons-nous faire sans ?...

L'utilisation de races dites « désaisonnées » peut paraître la plus simple à mettre en place.

En effet, pas de protocole à respecter mais des races bien spécifiques à utiliser. On peut les classer en 3 catégories :

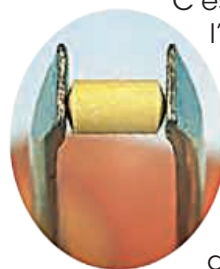
- **Les prolifiques** : Romane, Finnoise, Romanov
- **Les rustiques** : Limousine, Rava, BMC (Blanche du Massif Central), Mérinos, Noire du Velay...
- **Les bouchères** : île de France, Charmoise, Berrichon du Cher

Les rustiques et les prolifiques ont une saison sexuelle étendue voire très étendue chez certaines races alors que chez les bouchères, l'amplitude est moins grande, permettant des agnelages de l'automne au printemps.

La conformation de l'agneau est, elle, fortement impactée (beaucoup moins chez les bouchères). Ce sont avant tout des races très maternelles et avec de bonnes valeurs laitières.

Le croisement avec des races type viande telles que le Charollais ou le Suffolk est une solution pour limiter la perte de conformation des agneaux.

La deuxième option : l'implant de mélatonine



C'est grâce à cette hormone que l'activité ovulatoire de la brebis reprend naturellement en fin d'été. En effet, la mélatonine, sécrétée uniquement la nuit, augmente de façon significative durant la phase de jours décroissants (de juillet à décembre) ; les sécrétions pulsatiles de la GnRH reprennent, entraînant la reprise du cycle œstral.

A contrario, durant la phase de jours croissants (de janvier à juin), la durée du jour augmente, entraînant une faible sécrétion de la mélatonine et par conséquent une inhibition la sécrétion de GnRH. Les brebis sont donc en anoestrus.

L'implant de mélatonine va donc mimer artificiellement les jours décroissants à une période où les jours sont naturellement plus longs (au printemps).

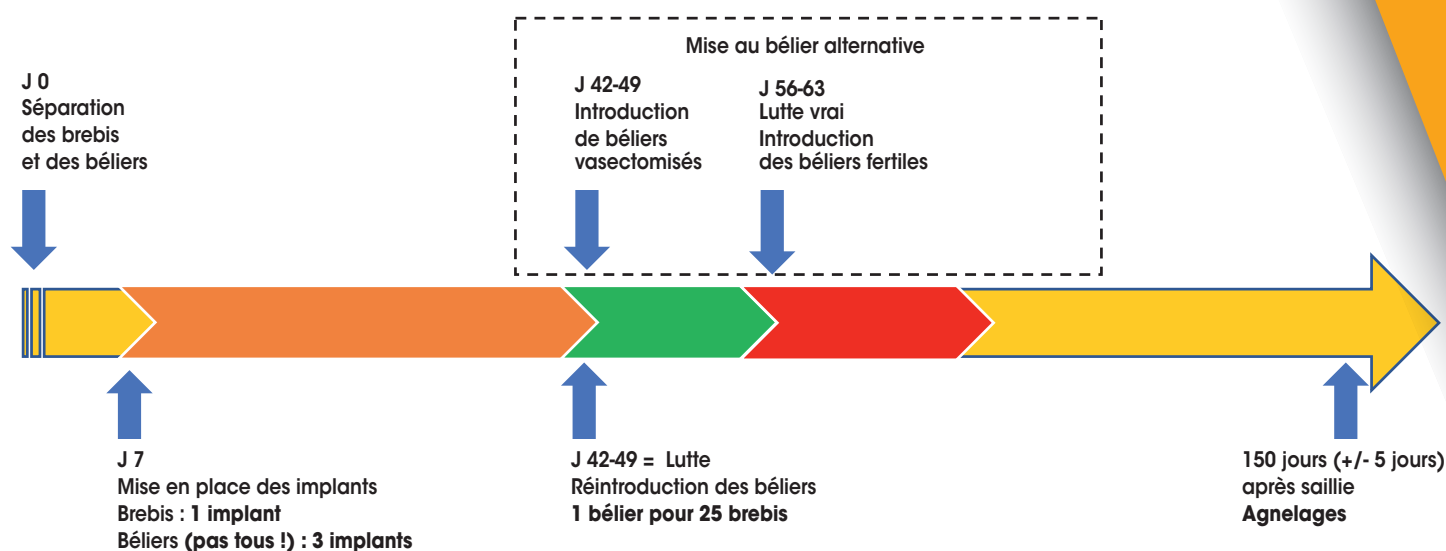
On ne peut cependant pas implanter les brebis n'importe quand ; la reprise du cycle sexuel passe par l'alternance de jours dits « longs » (jours croissants) et de jours dits « courts » (jours décroissants).

On peut obtenir une avance de saison de 6 à 8 semaines par rapport à la saison sexuelle de la brebis (variable suivant les races). Pour exemple, sur des races saisonnées comme la Suffolk ou la Charollaise, l'implantation peut se faire à partir de Mai-Juin.

L'implant doit être injecté à la base de l'oreille ; pas de retrait à prévoir, l'implant se désagrège.



Protocole détaillé de la pose implant de mélatonine :



Attention de ne pas implanter tous les béliers : après le traitement, il existe une période dite réfractaire durant laquelle les animaux devront à nouveau être soumis à des jours longs pour re-devenir sensibles aux jours courts.

Dernière option : le désaisonnement lumineux

Le principe même est de faire percevoir à la brebis des jours longs (JL) en automne / début hiver puis des jours courts (JC) au printemps.

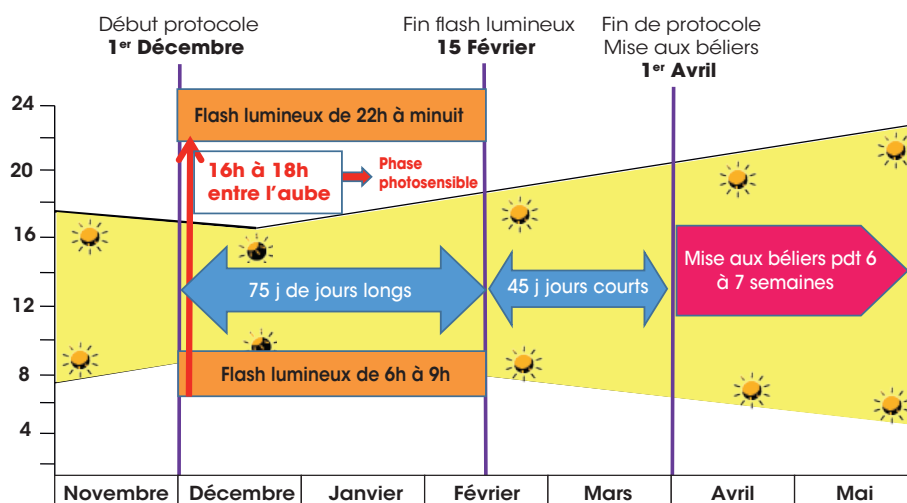
C'est l'alternance des JL et JC qui va entraîner la cyclicité de la brebis en rétablissant la sensibilité à la mélatonine. C'est ce que l'on appelle la photopériode.

Outre le fait de désaisonner la brebis, ce protocole permet d'induire plusieurs cycles chez la brebis (contrairement au protocole éponge) et d'obtenir une fertilité très correcte de l'ordre de 80%.

Différence notable entre les 2 : la durée du protocole. Comptez 120 jours minimum pour le protocole lumineux (75 jours de JL + 45 jours de JC) contre 16 jours pour le protocole éponge.

Sa mise en place est très simple : l'ajout de néons supplémentaires dans la bergerie pour obtenir les 200 lux nécessaire à la réussite du protocole et le tour est joué !!!!

C'est le respect du protocole qui en fera sa réussite : temps minimum d'exposition à la lumière par jour, intensité d'éclairement, période de JL puis de JC, protocole suivi par les brebis et les béliers.



Amélie JUDE



BELLIVIER

SAS

Commerce de bestiaux

Achat Vente Echange

Peyras - 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT

Tél. 05 45 71 74 25 - Fax. 05 45 71 72 56

Eric : 06 85 12 90 38

Jean-Bernard : 06 85 12 90 39

Désinfection des bâtiments, investir pour une saison sereine

Les étapes d'une bonne désinfection



AU PRÉALABLE

- Sortir les animaux
- Retirer tous les matériaux amovibles

CURAGE et nettoyage à sec

- Enlever le maximum de matières organiques, restes de litières, etc.
- Gratter et décasser par action mécanique (brosse, racloir, etc.)

Objectif : Faciliter l'étape suivante de nettoyage

NETTOYAGE des matériaux amovibles, cases à veau, sol, murs, etc.

- Appliquer **Kriptosept® Détergent** à 3 % à la lance à mousse organiques (1 L/4 m²).
- Laisser agir 30 minutes.
- Nettoyer à haute pression de toutes les surfaces (50 – 150 bars, 12-30 L/min).

Objectif : Favoriser l'efficacité de la désinfection

DÉSINFECTION spécifique contre *Cryptosporidium parvum* et *Eimeria*

- Appliquer **Kriptosept® Biocide désinfectant**, à 3 % par pulvérisation ou à la lance à mousse.
- Bien humidifier les surfaces à traiter (1L de solution /4 m²).
- Laisse agir 2 heures.

Objectif : Diminuer la pression parasitaire environnementale et les traitements curatifs à risque

Recommandations

- Privilégier la conduite en bandes pour les veaux élevés en nurserie.
- Ne pas croiser les seaux d'un veau à l'autre.

Remarque : Ne pas oublier de rincer les seaux et abreuvoirs avant réutilisation

LES FORCES DE **Kriptosept®**



Solution
détergente et
désinfectante
en une seule
référence

Efficacité
prouvée sur
cryptosporidiose
et coccidiose

2 x 5 L :
Volume adaptée
pour nurserie
ou niches
à veau

Matière
active : AMINES.
bonne qualité de
mousse, aucune
odeur, non corrosif
pour aluminium



Bibliographie :

- ^[1] Kleina P., Kleinová T., Zdenek V., Simunek J., « Effect of *Cryptosporidium parvum* infection on the absorptive capacity and paracellular permeability of the small intestine in neonatal calves. Institute of Animal Science, Pratelstvi 815, Praha-Uhrineves, CZ-10401, Czech Republic. <http://dx.doi.org/10.1016/j.vetpar.2007.11.020>, how to Cite or link DOI.
- ^[2] Payer R., Xiao H., « *Cryptosporidium* and *Cryptosporidiosis* », seconde édition, 576 Pages - 5 Color & 58 B/W Illustrations ISBN 9781420052268 - CAT# 52268
- ^[3] Argente G., Tarayre A., Lamour D., Gautier M., Leboeuf C., Bodenec A., Gallais M., Dassonville D. « Vêlages et santé du veau » Editions 2000, p92 à 94
- ^[4] Fournier R. et AL., le Point Vétérinaire numéro spécial 2009, 40 : 31-38
- ^[5] Fiche technique de Kriptosept® détergent et biocide désinfectant
- ^[6] Naciri M., « Test the efficacy of 2% Kriptosept Biocide on the oocyst viability of *Cryptosporidium parvum* » (2010), Essai INRA, Final report. Dossier d'homologation (ANSES).



Principales normes en élevage allaitant

Bâtiments

	Couple mère-veau	Vache	Veau
Volume d'air	35 m³	30 m³	5 à 9 m³
Entrée d'air	-	0,2 m²	0,1 m²
Sortie d'air	-	0,7 à 1 m²	
Surface	Vache	Veau	Paillage
En stabulation libre	-	-	En général : 1kg/m²/j
100% paillée	9 m²	2 m²	8 kg/vache/j (1x)
Avec aire bétonnée (béton : 3 m²)	5 m²	2 m²	4 à 6 kg /vache / j (1x)
En stabulation entravée	1,8m x 1,2m	1,6 m²	2,5 kg/vache/j (2x)

Litière : • T° à 10 cm de profondeur < 35°C

- Asséchant : superphosphate de chaux tous les 2 à 7 j (100 g/m² en préventif, 300 g/m² en curatif)

Ammoniac : < 5ppm

Luminosité : 10% de la surface du toit en plaques translucides (maximum 20 à 25%)

	Vache	Nouveaux nés	Veaux de 15 j à 1 mois
Température	-5°C à +20°C	+10°C à +25°C	+5°C à +25°C
Amplitude jour/nuir : 10-15 °C maxi			
	0°C	20°C	30°C
Hygrométrie	50 à 90%	50 à 70% - 40 à 60%	
	Surface minimale	Paillage	
Aire de vêlage	15 m² (pas de côté du box < 3 m)	10 à 15 kg / 15 m²	

Nettoyage et désinfection après chaque vêlage

Gestion du troupeau

Séparation par classe d'âge idéale		
0 à 10 j	10 à 21 j	> 21 j
(A défaut < 21 j / > 21 j)		
Note d'état au vêlage : 2,5 (vaches) - 3 (génisses) Nombre de vêlages/éleveur/mois : maximum 40 vêlages/personne Vide sanitaire : minimum 3 semaines		
Quarantaine après achat : 1 mois Taux de renouvellement : maximum 20% pour les génisses ainsi que les achats		

Données de l'Institut de l'élevage

Prise colostrale

Quantité ingérée de colostrum		
dans les 24h	par tétée	
10% du poids du veau	maxi 5% du poids du veau (1L bu par 20 min de tétée)	
Qualité du colostrum		
Pèse-colostrum rouge	Jaune	Vert
< 60 g d'IgG/L	60-120 g d'IgG/L	> 120 g d'IgG/L
Mauvais	Moyen à bon	Très bon ➔ colostrothèque

Quantité ingérée d'IgG colostrales :

> 200g-250 g d'IgG dans les 24h premières heures

Décongélation du colostrum : au bain-marie à 37°C, maximum 45 à 50°C

Evaluation du transfert colostrale :

- Dosage sanguin des immunoglobulines (entre 2-5 j d'âge) > 15 g d'IgG/L sang

- Dosage sanguin des protéines totales (entre 1 et 3 j d'âge) > 55 g protéines/L sang

Source : «Vélagé et santé du veau» 1^{ère} édition, Sept 2000, FDGDS

COMMERCE DE BESTIAUX - EXPORTATION

Ets WEBER S.A.S

LE QUEYRAUD



87260 ST-PAUL



Tél. bureau : 05 55 09 71 35 - Fax 05 55 09 60 59

Sébastien LANGEVIN : 06 71 17 25 30

Pierre BUNISSET : 06 73 70 99 61

Benjamin BUNISSET : 07 88 51 40 35

Arnaud POUPARD : 06 37 46 11 60

Michel VIGNERON : 06 84 50 54 71



**COMMERCE BESTIAUX
IMPORT - EXPORT**

International srl



...une passion qui dure depuis quatre générations...



Richard **06.08.18.30.81**
Diego **0039 348.4066122**
Davide **0039 348.4066144**

Lavaugrasse
87250 Bessines-sur-Gartempe
Tél. 05 55 76 47 31
ruffino-international@orange.fr